

Direction Générale  
VG/

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU

### **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016**

Présidence : M. HABLOT Stéphane

Secrétaire de séance : M. HEKALO Skender

#### **Présents :**

M. HABLOT Stéphane - Mme KOMOROWSKI Régine - M. DONATI Patrice - Mme LEVI-CYFERMAN Annie - M. CARPENA Jean-Paul - Mme ROUILLON Marie-Agnès - M. PONCELET Philippe - M. BECKER Jean-Pierre - Mme FAIQ Nassima - M. GRAUFFEL Claude - M. BERNARD Jean-Paul - Mme MATTERA Marie-Thérèse - Mme GRAF Chabha - Mme MACEL Danielle - Mme ACKERMANN Danielle - Mme THIRION Marie-Louise - M. YOU Bertrand - Mme GANNE-DEVONEC Marie-Odile - M. GENIN Jean-Noël - Mme KANIA Denise - M. ATAIN KOUADIO Philippe - M. DAMOISEAUX Bruno - Mme ATTUIL Carole - M. STOCKER Franck - Mme CHAPPE Marie-Pierre - Mme BIGARE Jennifer - M. SEA Cédric - M. HEKALO Skender - Mme RENAUD Dominique - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDEVELDE Jean-Luc - M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann - M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine

#### **Excusé :**

M. SEKKOUR Rachid

#### **Pouvoirs :**

Mme LAHRACH Nadia à M. SEA - Mme RENAUD à M. SAINT-DENIS (jusqu'à son arrivée) - M. MULLER François à Mme HOULLE - M. PANNIER Nicolas à M. VANDEVELDE

## OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SEANCE :

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

**M. le Maire** fait part la prise de fonctions de Mme Doan TRAN - Directrice Générale Adjointe des Services à compter du 14 Janvier 2016.

**Rapporteur : M. HABLOT**

## 1 ) DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Décisions prises le 24 novembre 2015.

- Passation d'un contrat avec Alain LEBAS qui s'est engagé à assurer des ateliers de percussion et musique actuelle percussion tous les samedis du 21 novembre au 19 décembre 2015 de 13h à 18h à l'Ecole Municipale de Musique de Vandœuvre pour un montant total de 800 €. - imputation 311.1 611 211V.

- Passation d'un contrat avec l'Association Street Harmonie qui s'est engagée à assurer un atelier de danse le samedi 12 décembre 2015 de 9h à 13h à l'Ecole Municipale de Musique de Vandœuvre pour un montant de 600 €. - imputation 311.1 611 211V.

- Passation d'une convention avec l'organisme de formation IFMO - Ecole du Renouveau Urbain - 45 avenue Victor Hugo à 93534 AUBERVILLIERS Cedex afin d'inscrire un agent municipal du Pôle DESU à la Formation "Mettre en œuvre la mixité sociale au travers des politiques d'attribution et de l'offre de logements" du 30 novembre au 1er décembre 2015 à Paris et pour un montant de 750 €. - imputations 020.131 6184-20V (formation) 020.131 6256 20V (hébergement).

- Passation d'une convention avec l'Automobile Club Lorrain sis Boulevard Barthou à Vandœuvre afin de faire participer un agent municipal en emploi aidé à des tests dans le cadre de sa formation au permis catégorie B pour un montant de 120 € TTC. - imputation 020.994 6184 20V.

- Passation d'une convention avec l'organisme "CREPS de Lorraine" sis 1 avenue Foch - CS 30020 - à 54271 ESSEY-LES-NANCY Cedex afin d'inscrire un agent en "emploi d'avenir" au service des sports, à une formation qualifiante (BP JEPS APT SPORTS COLLECTIFS) du 2 novembre 2015 au 23 septembre 2016 pour un montant de 6 276.90 € TTC. - imputation 020.994 6184 20V.

### Décisions prises le 25 novembre 2015.

- Adoption, pour le 1er janvier 2016, des tarifs concernant les prestations tarifaires accessoires ci-après :

\* Tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

\* Tarifs concernant les services Etat-Civil, Techniques, Sports et Domaine Communal.

- Attribution du marché de travaux de peinture et teinture dans divers bâtiments communaux à la société STYL'PEINTURE 8 rue de Lisbonne à 54500 Vandœuvre pour les montants inscrits au bordereau des prix unitaires, soit pour un montant annuel minimum de 8 000 € HT et maximum de 30 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 1 an et reconductible tacitement à sa date d'anniversaire par périodes successives de 1 an, dans la limite de 3 reconductions. - imputations 61522 48V, 21311 21312 21318 42V.

Décisions prises le 27 novembre 2015.

- Passation d'un contrat de prestation avec Monsieur Frédéric TIBURCE 23 rue du Colonel Courtot de Cisse à 54000 Nancy, pour l'animation de 3 séances d'ateliers d'écriture "SLAM REGARDER", au Lycée Jacques Callot de Vandœuvre le 27 novembre et le 4 et 11 décembre 2015 pour un montant de 500 €. - imputation 321.2 611 212V.

Décision prise le 30 novembre 2015.

- Passation d'une convention d'occupation avec Madame Sylvie HENRIET, agent communal pour l'attribution d'un logement de type F4 situé au dernier étage de l'école Jules Ferry, à compter du 1er novembre 2015 pour un période de six mois renouvelable et pour un montant de 388 €. - imputation 71.10 752 15V pour les redevances et 71.10 70878 15V pour les charges.

Décision prise le 1er décembre 2015.

- Passation d'une convention avec le Centre Culturel André Malraux, Scène Nationale à Vandœuvre représentée par Dominique REPECAUD, en sa qualité de Directeur, qui a accueilli les spectacles "Le Cri/La Nuit" le samedi 14 novembre à 19h, "La Nuit du Conte" le samedi 21 novembre à 21h et "Le Coquillage dans les nuages" les 26 et 27 novembre à 10 et 14h30 dans leur salle de spectacle, dans le cadre de la 7ème édition du Festival des musiques du monde "Vand'Influences" et afin de régler les différentes modalités d'organisation de ces spectacles.

Décisions prises le 2 décembre 2015.

- Modification de la décision n°302 du 20 novembre 2015 "Anniversaire Espace YVES COPPENS-PAGODE", le coût de location du matériel de sonorisation pour toute la manifestation engendre une différence de tarif, un montant de 850 € sera versé à l'Association "Stratégie de Paix" au lieu de 600 € TTC. - imputation 522 611 36V.

- Versement d'une indemnité de 287,50 € correspondant à la moitié du montant de la prestation initiale à l'Association L'Art ou l'Etre qui devait intervenir le dimanche 22 novembre 2015 pour une prestation de son et lumière dans le cadre de la semaine de la Quinzaine de l'Enfant. Aucune réservation de spectateurs n'ayant été enregistrée, le spectacle a dû être annulé par la commune. - imputation 64.8 6718 31V.

Décisions prises le 7 décembre 2015.

- Passation d'une convention avec GRETA POITOU CHARENTES 63 rue de la Bugellerie à 86022 POITIERS afin d'inscrire deux responsables de services de la Collectivité à la Formation "Gestion des cimetières" qui s'est déroulée le 17 décembre 2015 à Nancy au Lycée Loritz pour un montant de 1 000 € TTC. - imputation 020.131 6184 20V.

- Passation d'une convention avec RADIO CAMPUS LORRAINE, 49 rue du Maréchal Oudinot à Nancy afin d'inscrire deux volontaires en service civique à la formation "Comment communiquer autour de son projet auprès des médias ?" le 4 décembre 2015 à la Cité Universitaire de Boudonville à Nancy pour un montant total de 100 €. - imputation 020.131 6184 20V.

Décisions prises le 9 décembre 2015.

- Recouvrement de frais de dédommagement d'un sinistre "dégâts des eaux" d'un montant de 496,53 € survenu le 7 novembre 2015 à la Crèche Familiale. Le remboursement de ce dommage a été effectué par la compagnie SMACL pour ce montant déduction de la franchise de 569 €. - imputation 64.3 7788 15 V.

- Passation d'une convention avec la société EGS CONNECT 2 rue de l'Ancienne Eglise à 77410 Précy-sur-Marne, représentée par son dirigeant, Monsieur NAVENANT, en vue de la réalisation d'un audit de sécurité de l'hôtel de ville pour un montant de 7 200 € HT. En fonction des résultats de l'audit, une prestation supplémentaire de formation du personnel de 1 200 € pourra être retenue. - imputation 020.91 6226 48V.

Décisions prises le 11 décembre 2015.

- Passation d'un contrat avec l'Association Trans'Cultures représentée par Monsieur Faouzi BENTARA, en sa qualité de Responsable, qui dispose du droit de représentation de l'ensemble "L'Atelier d'Erlanger" qui s'est engagé à assurer un concert le 20 décembre 2015 à 16h à la Ferme du Charmois à Vandœuvre, pour un montant net de 1 000 €. - imputation 33.20 611 21V

- Passation d'une convention avec la SPL Grand Nancy Congrès et Evénements - Parc des Expositions représentée par Madame Béatrice CUIF MATHIEU, en sa qualité de Directeur Général, pour la location du hall A (surface de 2500 m<sup>2</sup>) dans le cadre du concert avec entrées payantes de Salvatore ADAMO qui aura lieu le dimanche 7 février 2016 à 15h, pour un montant de 16 937,57 comprenant la location, l'électricité, les prestations techniques, la sécurité, la location de chaises et le nettoyage. Ce hall sera mis à disposition du 3 février 2016 au 8 février 2016. - imputation 028 6042 21V.

Décision prise le 14 décembre 2015.

- Passation d'une convention d'occupation de mois en mois avec Madame Corinne UMBER, professeur des écoles, pour l'attribution d'un appartement de type F4 de 79 m<sup>2</sup> situé rue de Bellevue à Vandœuvre, attenant à l'école maternelle Bellevue, à compter du 15 décembre 2015 au 15 avril 2016, pour un montant mensuel de 447,62 €. - imputation 71.10 752 15V pour le loyer - 71.10 70878 15V pour les charges.

Décisions prises le 15 décembre 2015.

- Passation d'une convention de mois en mois avec Madame Jacqueline MAURE pour l'occupation d'un appartement de type F1 au Foyer Résidence de Personnes Agées "Les Jonquilles" 1 avenue des Jonquilles à Vandœuvre, à compter du 5 décembre 2015, pour un montant mensuel de 479 €. Une caution correspondant à un mois d'occupation sera versée par l'occupante à son entrée dans les lieux. - imputation 61.1 752 pour les redevances et 61.1 165 pour la caution.

- Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de 260 m<sup>2</sup> situés au Pôle Emploi Formation place de Paris à Vandœuvre à l'ALAJI 6 route de l'Aviation 54600 Villers les Nancy, à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de trois ans. L'Association remboursera à la commune la quote-part de charges afférentes à ces locaux. - imputation 90.2 70878.

Décisions prises le 17 décembre 2015.

- Passation d'un contrat avec Madame CARCIONE, diététicienne qui interviendra sur l'équilibre alimentaire dans le cadre du projet "Manger mieux et bouger plus pour une meilleure santé !" destiné au public du CCAS (bénéficiaires du RSA) et au public de l'association Jeunes et Cités au cours du 1er trimestre 2016, pour un montant de 948 € pour six ateliers incluant les dépenses relatives aux animations, aux déplacements et à la préparation des interventions. - imputation 51 6226 39V.

- Passation d'un contrat avec Madame PARET, nutritionniste qui interviendra sur l'équilibre alimentaire dans le cadre du projet "Manger mieux et bouger plus pour une meilleure santé !" destiné au public du CCAS (bénéficiaires du RSA) et au public de l'association Jeunes et Cités au cours du 1er trimestre 2016, pour un montant de 786 € pour six ateliers incluant les dépenses relatives aux animations, aux déplacements et à la préparation des interventions. - imputation 51 6226 39V.

- Complément d'informations relatif aux détails des montants concernant les prestations liées au marché passé avec la société Paul KROELY V.I 54 698 rue Georges Charpak à 54710 Ludres concernant le marché "acquisition d'un véhicule poids lourds neuf de 6.5 t avec bras ampliroll et coffre" à savoir :

- l'offre de base (acquisition du véhicule) pour 76 999,60€ TTC, ce montant comprend les frais de carte grise s'élevant à 400 €.

TTC

- la prestation supplémentaire "intérieur cabine : radio, CD, bluetooth" pour 480,00€
- la prestation supplémentaire "intérieur cabine : climatisation" pour 1 800,00€ TTC
- la prestation supplémentaire "avertisseur sonore de marché arrière avec interrupteur au tableau de bord" pour 600,00€ TTC
- imputation 2182 - 42 V pour l'acquisition du véhicule et 020.6 6355 pour la carte grise.

- Passation d'un avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise AFONE SECURITE concernant le gardiennage des bâtiments communaux afin de prolonger la durée du marché de deux mois, soit jusqu'au 3 mars 2016 et d'augmenter le montant maximum annuel de 13.400 €. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées. - imputation 6156 48V.

#### Décisions prises le 21 décembre 2015.

- Passation d'une convention précaire d'une durée d'un mois, reconductible de mois en mois, avec Monsieur Pierre COCHENER demeurant 2 allée de Fribourg à Vandœuvre pour l'attribution d'un emplacement de parking n° 643 situé au 2ème sous-sol de l'ensemble immobilier "Les Villes de France" Place de Paris à Vandœuvre, pour un montant mensuel de 30,19 €, à compter du 1er janvier 2016. - imputation 71.20 752 15V pour les redevances et 71.20 70878 15V pour les taxes et charges.

- Passation d'un bail d'une durée de 3-6-9 années avec l'Etat (Education Nationale), à compter du 1er novembre 2015 pour l'occupation de locaux dans le groupe scolaire Paul Bert (salles de classes), pour un loyer annuel de 8 690 € révisable annuellement en fonction de l'indice des Loyers Activités Tertiaires (ILAT). Les charges liées à l'occupation seront remboursées à la commune. - imputation 71.20 752 15V pour le loyer et 71.20 70878 15V pour les charges.

- Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de personnel avec le CCAS auquel la commune a confié la gestion de l'Epicerie Solidaire située avenue Jeanne d'Arc à Vandœuvre, pour une durée d'un an renouvelable pour une durée maximale de trois ans. L'occupation des locaux est accordée à titre gratuit ; le CCAS remboursera à la commune sa quote-part de charges. - imputation 520.6 70878.

- Passation d'une convention avec INTER C.E.A qui gère un réseau informatique de vente de billets de spectacles, d'événements sportifs, culturels et de loisirs afin que les billets disponibles de la commune pour son ou ses différents sites et activités, soient vendus par ce réseau et abonnement à la newsletter d'Inter C.E.A pour les mois de janvier et mai 2016 pour un montant de 100 €. - imputation 028 6182 21V.

- Passation d'une convention avec Monsieur Dominique ANTOINE, Apiculteur demeurant 20 rue du Roussillon à Vandœuvre afin de mettre à disposition, à titre gracieux, une surface d'environ 10 m<sup>2</sup> pour l'installation de trois ruches dans le verger conservatoire.

- Passation d'une convention avec Monsieur Gervais BLAISON, Apiculteur demeurant 32 rue Albert 1er à Vandœuvre afin de mettre à disposition, à titre gracieux, une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> pour l'installation de cinq à dix ruches dans le verger conservatoire.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

**Rapporteur : M. PONCELET**

## **2 ) PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA CUGN POUR L'ANNÉE 2014 - COMMUNICATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Chaque année, le Grand Nancy présente un rapport d'activité général et un rapport territorialisé. Un rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Afin que le Conseil Municipal puisse avoir une meilleure approche de l'avancement des dossiers communautaires, nous présentons ici un rapport consacré à l'activité du Grand Nancy sur le territoire de Vandœuvre.

## 1° Les Déplacements

### **•Réseau Stan 2013**

Le réseau de transports en commun du Grand Nancy a été complètement réorganisé en août 2013. Cette réorganisation a suscité de nombreuses réactions dans toute l'agglomération, des communes comme des habitants. L'automne 2013 a été consacré aux discussions avec la CUGN et Transdev sur les modifications à apporter au nouveau réseau. Le nouveau réseau modifié a été mis en fonction le 6 janvier 2014.

Le réseau Stan sur le territoire de Vandœuvre :

#### **Ligne 1 (tram) : Vandœuvre-Brabois à Essey-Mouzimpré**

Cette ligne n'a pas connu de modifications. Les véhicules actuels ont fait l'objet de travaux de « grand levage » pour permettre leur exploitation jusqu'en 2022. Une étude sur l'avenir de la ligne 1 a été confiée au Bureau d'Etudes EGIS. Si son objet est le remplacement du matériel existant, elle base son analyse sur un diagnostic fin des déplacements dans l'agglomération, avec notamment la détermination de corridors de déplacements. Le changement de matériel entraînera de nombreux autres, avec notamment une évolution du tracé possible à Vandœuvre, d'importants changements pour l'ensemble du réseau.

#### **Ligne 4 : Vandœuvre Roberval à Laxou-Champ le Bœuf**

C'est l'une des 4 lignes structurantes, censée acheminer rapidement les passagers vers le centre de Nancy. C'est néanmoins la moins bien dotée des 4 lignes, la seule à ne pas être équipée en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), et avec des fréquences moindres que les autres.

#### **Ligne 7 : Houdemont à Dommartemont**

Cette ligne dessert notamment le Haut de Penoy, Vand'Est et Brichambeau.

#### **Ligne 8 : Vandœuvre CHU à Malzéville.**

#### **Ligne 10 : Nancy Pôle de Santé à Jarville Slon**

Cette nouvelle ligne de rocade, « compensation » de l'abandon de la ligne 3 jusqu'aux Nations, avait initialement son terminus à Roberval. Elle a été modifiée pour permettre la liaison des Nations avec les quartiers Vand'Est, Brichambeau et Tourtel.

#### **Ligne 14 : Nancy Prouvé à Ludres**

Cette ligne passe en périphérie de Vandœuvre, par le Parc des Expos et le Boulevard Barthou.

#### **Ligne 15 : Laneuveville à Villers**

Il s'agit d'une ligne de rocade, qui dessert l'Hôtel de Ville et permet de rejoindre le lycée Stanislas à Villers.

#### **Ligne 17 : Ludres à Villers**

Ancienne ligne scolaire, elle a été mise en place début 2014, dessert le collège du Haut de Penoy et rejoint le lycée Stanislas à Villers.

#### **Ligne Mobistan de l'Ouest : Vandœuvre Fac de Médecine à Vandœuvre Remich**

Véritable ligne de proximité, elle a un fonctionnement double : ligne régulière pendant les heures de pointe, Transport A la Demande en dehors. Ce double fonctionnement, qui nuit à la lisibilité du service, sera peut-être revu prochainement.

Les importantes modifications apportées au réseau début 2014 ont permis de compenser en grande partie les manques du projet initial. Toutefois, elles apportent des réponses insuffisantes à deux enjeux essentiels pour la Ville : le désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et la transformation du Boulevard de l'Europe en voie urbaine apaisée, qui ne coupe plus la ville en deux.

### **•Infrastructures**

Depuis plusieurs années, la Ville de Vandœuvre milite pour la réalisation d'infrastructures de transport sur son territoire, qui propose une offre multimodale en matière de déplacements pour l'entrée sud de l'agglomération, tout en permettant le désenclavement de la ville.

Les projets de halte ferroviaire, de parc relais et de mise en site propre du boulevard de l'Europe sont les principaux éléments de cet objectif.

### **Le Boulevard de l'Europe**

Les engagements initiaux du Projet de Rénovation Urbaine des Nations indiquaient qu'il fallait « transformer en boulevard urbain, l'artère centrale, le boulevard de l'Europe qui portera la future ligne n°3 du transport en commun en site propre ». Depuis, la ligne 3 s'est arrêtée à Laxou, et la mise en site propre ne concerne plus que la partie du boulevard située dans le périmètre ANRU devant les Nations (un tronçon de 400 m), à réaliser en 2017.

La Ville de Vandœuvre a néanmoins obtenu l'engagement d'une étude pour l'insertion d'un site propre sur l'ensemble du boulevard, de Roberval au Vélodrome. L'étude, réalisée en 2014, s'est bornée à l'insertion technique du site propre (concluant sur sa faisabilité malgré d'importantes contraintes). Elle ne prend pas en compte les évaluations de coûts, et les évolutions prévisibles des flux de circulation. La CUGN indique que ces éléments seront vus avec l'étude sur l'avenir de la ligne 1.

### **Halte ferroviaire et parc relais**

La zone de Roberval, très enclavée aujourd'hui, pourrait devenir à terme un site d'interconnexion multimodale avec la réalisation dans sa partie sud, sur les communes d'Heillecourt, Houdemont ou Vandœuvre d'une halte ferroviaire et d'un parc-relais. La proximité immédiate de l'autoroute et des lignes de transports Stan et Ted rendent crédibles cette éventualité. Toutefois, il s'agit d'une opération à long terme, qui implique de nombreux partenaires et des financements conséquents. La CUGN prend néanmoins en compte cette possibilité : après une étude de capacité qui a validé le site de Vandœuvre (ainsi que celui d'Heillecourt), RFF entreprend une étude de faisabilité pour les deux sites. Par ailleurs, un parc-relais provisoire doit être implantée au sein de la zone de Roberval.

Enfin, la CUGN a accompagné une étude commandée par l'enseigne Castorama pour l'aménagement d'une bretelle d'accès à la zone. L'étude a été interrompue après le refus de l'Etat de valider les scénarios prospectifs.

## **2° Rénovation Urbaine et politique de la Ville**

### **•ANRU 1**

Le programme ANRU 1 arrive dans sa dernière phase avec la rénovation des abords extérieurs des Nations.

Les travaux du quartier Trèves-Fribourg ont été achevés en 2014. Cependant, un certain nombre de malfaçons ont été constatées : inversion de pente de voirie génératrice d'inondations, positionnement d'aires de jeux, plantations...

Les travaux des Nations ont commencé en fin d'année 2013 et doivent s'achever en mai 2017, suivant le planning suivant :

En cours d'année 2014, la CUGN a fait part à la ville de son souhait de restreindre quelque peu le projet, en raison d'un dépassement budgétaire de l'ordre de 3 M€, pour un montant total de travaux de 10 M€.

Les discussions avec la Ville de Vandœuvre ont abouti à l'adoption d'économies pour un montant de 1,2 M€, portant principalement sur les matériaux, les espaces verts, le stationnement. Par ailleurs, le programme de travaux du boulevard de l'Europe lié à la rénovation urbaine, qui se monte à 1 M€, sera pris en charge par le droit commun communautaire concernant les voiries.

### **•Le NPNRU**

Le processus d'élaboration du Plan de Cohésion Sociale et Territoriale, qui doit remplacer les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), est lancé. En attendant, le dispositif des CUCS est maintenu pour l'année 2014.

2014 était une année de transition avec la définition d'une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville et la détermination de 1300 quartiers prioritaires, dont 200 bénéficiant d'un NPNRU au titre de l'intérêt national. Ces quartiers doivent bénéficier d'un soutien de l'Etat à hauteur de 5 M€, dont 4,15 M€ concentrés sur les 200 sites d'intérêt national.

La CUGN a présenté ses propositions d'actions dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : ces propositions étaient prioritairement axées sur les Provinces à Laxou et le Plateau de Haye à Nancy-Maxéville. Vandœuvre Nations n'apparaît qu'en troisième position. Les deux premiers quartiers ont été retenus dans le programme d'intérêt national, et Vandœuvre n'est retenu qu'au titre de l'intérêt régional.

Dans le cadre du NPNRU, la Ville veut axer les efforts de rénovation sur Vand'Est et Etoile, par des démolitions-reconstructions amenant plus de mixité sociale, par la reconstruction d'un nouveau centre commercial à Jeanne d'Arc.

En parallèle, la Ville mène un projet de création de cellules artisanales sur le quartier Bizet.

#### •**Bizet**

Le quartier Bizet – Jeanne d'Arc est concerné par deux projets de redynamisation économique.

Le projet de démolition-reconstruction du Centre Commercial Jeanne d'Arc est porté par la CUGN. Il nécessite une procédure d'expropriation qui n'est pas encore engagée.

Le projet de cellules artisanales est porté par la Ville de Vandœuvre en partenariat avec l'EPARECA. La CUGN n'a pas souhaité s'investir dans le projet, alors qu'elle le fait sur le Plateau de Haye. Elle a également refusé d'accéder à la demande de Vandœuvre de céder gratuitement le terrain de l'ancienne chaufferie, retenu pour accueillir les cellules artisanales.

Le Grand Nancy est toutefois partenaire, mais dans une proportion très modeste : la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 10 000 €. Le budget de l'opération est estimé à 4,7 M€, la part de la Ville se montant à 838 925 €.

La saisine de l'EPARECA date de 2010, les premières décisions ont été prises fin 2011, le terrain acheté en 2012. Une convention tripartite Ville-CUGN-EPARECA devait être signée en 2013, mais les attermoissements communautaires ont repoussé cette signature début 2015, retardant de plus d'un an le démarrage du projet.

### **3° Urbanisme, habitat, logement**

#### •**PLU et PLUi**

En 2014, la Ville de Vandœuvre a engagé une démarche de modification de son Plan Local d'Urbanisme, notamment avec les objectifs suivants :

- Garantir au minimum une place de stationnement par logement dans le secteur de Biancamaria
- Tenir compte de la mise en place du Périmètre de Protection des Monuments historiques autour de Saint François d'Assise
- Permettre l'évolution du quartier Brichambeau en conservant son identité
- Procéder au classement d'espaces boisés à Brabois et modifier les règles d'emprise au sol pour permettre de densifier le secteur du Technopôle.

Cette modification sera la dernière pour le PLU de Vandœuvre. Dans le même temps, la CUGN a lancé la démarche d'élaboration du PLU intercommunal, qui sera effectif en 2018.

#### •**Biancamaria**

Le premier « coup de pioche » à Biancamaria a été donné en juillet 2012, avec des travaux de voirie et d'espaces verts. Les premiers permis de construire pour la première tranche ont été accordés en 2013. Les constructions ont commencé fin 2013, et se sont poursuivies en 2014 (Bouygues, MMH, Batigere).

Rapidement, d'importants points de désaccords sont apparus entre le Grand Nancy et Vandœuvre, notamment concernant l'« oubli » d'une voie cyclable dans le projet, ou encore le nombre de places de stationnement minimal. Ces désaccords ont fait l'objet de discussion et devraient trouver une solution satisfaisante.

Toutefois, la Ville sera vigilante quant à la poursuite du projet sur les trois tranches suivantes. Elle refuse notamment d'imposer un quota de 25% de logements sociaux pour les tranches 3 et 4.

### **4° Services urbains**

#### •**Voirie**

L'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux de voirie sur le territoire de Vandœuvre se montait en 2014 à 1 257 463 €, desquels il faut déduire un report de crédits 2013 de 103 270 €, soit une enveloppe de 1 154 193 €.

2014 était une année électorale, et les engagements de programmation n'ont été pris qu'en milieu d'année, retardant d'autant les opérations de travaux.



La programmation 2014 s'est établie comme suit :

Rue	Types de travaux effectués	Coût total de l'opération	Réalisé au 1 <sup>er</sup> octobre
<b>REQUALIFICATION</b>			
Rue Sainte Colette	Aménagement	40 000	37 607
Rue du Général Frère (Leclerc à Lisbonne)	Aménagement	105 000	115 963
Place de Brichambeau	Aménagement de stationnement	3 000	3 169
Square de Belgique	Aménagement de parking		8 788
Rue de Crévic	Aménagement et enfouissement		5 633
Rue de Crévic	Accès parking		11 741
Square de Verdun	Aménagement	380 000	298 548
Avenue du Charmois	Passage piéton		4 060
Rue de Lorraine	Aménagement		6 575
Carrefour Beaujolois/Morvan	Plateau	65 000	66 432
Rues Hugo et Houdemont	Aménagement et enfouissement	600 000	1 524
Lotissement Le Hameau du Saule	Zone de rencontre	1 350	
Rue du Docteur Louis	Zone de rencontre	9 700	
<b>MAINTENANCE</b>			
Rue de la ferme du Charmois (allée Legras)	Aménagement	35 000	32 217
Rue des Myosotis	Aménagement	110 000	

Rue des Glaïeuls	Aménagement	140 000	
Rue de Bavière	Aménagement	75 000	
Rue de la Fosse Pierrière	Borne amovible	9 000	8 927
<b>Total</b>		<b>1 578 850 €</b>	<b>601 548 €</b>

Toutes les opérations prévues en 2014 n'ont pas été réalisées, et certaines ont été reportées sur 2015.

**Par ailleurs, un certain nombre d'études ont été demandées :**

- Rue Bergé : étude globale intégrant la réalisation d'une continuité cyclable, l'enfouissement de réseaux aériens, la mise aux normes des cheminements piétons. Cet aménagement est à coordonner avec et le projet de réalisation d'un carrefour giratoire, à la suite des travaux ANRU.
- Rues de Houdemont et du Fonteno (Houdemont) : enfouissement des réseaux, mise en place d'un feu tricolore pour circulation alternée.
- Rue de la Persévérance : aménagement et enfouissement des réseaux.
- Rue Raymond Poincaré : aménagement et enfouissement des réseaux.
- Rue du 8<sup>ème</sup> RA : étude d'un itinéraire cyclable, en coordination avec l'aménagement de la ZAC Biancamaria.
- Rue Opalinska : étude d'aménagement intégrant une piste cyclable et les espaces verts de voirie.
- Rue de Norvège : étude d'aménagement global intégrant voirie, trottoirs, protection des espèces arbustives et aménagements paysagers, piste cyclable et circulations piétonnes. A réaliser après les travaux du réservoir Pouille.
- Rue Carnot : réaménagement de la rue suite aux travaux ANRU.

**Enfin, dans le cadre du programme vélo, un aménagement a été demandé pour la réalisation d'une continuité cyclable bi-directionnelle rue Jeanne d'Arc entre la rue de la Forêt Noire et la rue Goethe.**

**•Hydraulique**

Le territoire de Vandœuvre joue un rôle capital dans l'alimentation en eau potable du Grand Nancy. Avec le Pôle de l'eau, il concentre un nombre important d'équipements hydrauliques nécessaire à l'agglomération. Le projet de réservoir sous le parc Pouille confirme et renforce cette réalité.

L'objectif du projet est la réalisation d'un réservoir d'eau potable de 30 000 m<sup>3</sup> permettant de garantir une alimentation en eau pour l'agglomération pendant 12 heures.

Le projet a été présenté à la Ville, qui a posé un certain nombre d'exigences :

- restitution du Parc dans son intégralité, intégrant des aménagements environnementaux de qualité.
- Réalisation d'un parking compensant celui qui sera détruit.
- Installation d'un nouveau parc à chiens
- Contraintes de circulation : circulation des camions, évacuation de la terre, par la rue de Norvège en évitant la rue Péri
- Exigence d'un travail qualitatif sur le bâtiment technique réalisé à proximité de la piscine.
- Traitement et sécurisation des cheminements piétonniers, cyclistes et automobiles.
- Plan de communication vers les habitants, intégrant un volet pédagogique.

La Ville a validé le projet, qui a été présenté en bureau municipal le 13 octobre, avec la présence du Grand Nancy.

Les travaux devaient initialement commencer à l'été 2015, ils débiteront en fait début 2016, pour une durée de 18 mois à 2 ans.

#### •**Chauffage urbain**

L'agglomération compte trois réseaux de chauffage urbain : Saint-Julien Kennedy, Blandan Médreville, et Vandœuvre (la S.E.E.V.).

Le réseau de Vandœuvre est de loin le plus performant de l'agglomération et l'un des plus performants de France, essentiellement grâce notamment à l'énergie utilisée, provenant à 70% du Centre de Valorisation des Déchets de Ludres. La chaufferie de Vandœuvre, grâce à ces performances, est vue comme le fer de lance du développement du réseau.

La CUGN envisage l'extension de ce réseau vers les secteurs suivants : Biancamaria, Haut de Penoy, Parc des Expos – Jeunes Sourds, Artem Blandan. Mais il pourrait également se développer vers Villers et Laxou par le Boulevard des Aiguillettes.

Par ailleurs, un nouveau réseau a été annoncé sur Brabois, à partir de la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse et du renforcement de la chaufferie existante du CHU. La chaufferie bois doit être dimensionnée de façon à fournir 70% à 80% des besoins. L'objectif est d'obtenir la TVA à taux réduit et un coût intéressant. Les travaux de réalisation du réseau sont en cours, les clients potentiels étant de gros utilisateurs : CHU, Université, INRS... La Ville a demandé que soient étudiées les possibilités de raccordement de ses bâtiments municipaux.

### **5° Attractivité**

#### •**Brabois**

Le plateau de Brabois à Vandœuvre et Villers cumule de nombreuses caractéristiques qui justifient sa qualification de territoire à enjeux.

Entrée d'agglomération, pôle de recherche scientifique, zone d'activités hospitalières, universitaires, économiques, secteur résidentiel, espace d'accueil de nombreux équipements communautaires ou communaux : le plateau de Brabois est en constante évolution et ce phénomène va fortement s'accroître dans les années à venir, notamment avec la réalisation du pôle Biologie-Santé, le renforcement de l'activité hospitalière ou encore la construction d'un nouveau réseau de chaleur.

Les enjeux sont multiples et nécessitent une démarche d'envergure afin d'appréhender, d'orienter et de maîtriser cette évolution.

Dans ce contexte, la Conférence du territoire à enjeux de Brabois apparaît comme le cadre adéquat d'une réflexion collective associant tous les acteurs.

Malheureusement, la Ville de Vandœuvre a constaté le mauvais fonctionnement de cette conférence : une seule réunion en 2014, pas d'association des communes à la préparation, pas d'ordre du jour, compte-rendu tardif... Le Président de la CUGN a confié une mission d'étude au président de l'Association Nancy Brabois Technopôle, concernant l'avenir du technopôle, sans que les villes de Vandœuvre et Villers n'y soient associées. De fait, l'identité de Brabois est de moins en moins vandœuvrienne et de plus en plus communautaire, voire nancéenne.

La Ville a écrit à la CUGN en fin d'année pour lui signifier qu'elle ne participerait plus à cette conférence dans de telles conditions. La CUGN a reconnu sa gouvernance défailante sur le sujet et doit mettre en place un nouveau fonctionnement en 2015.

#### •**Fibre**

En 2011, Orange annonçait son engagement de déployer un réseau de fibre optique sur le territoire de Vandœuvre, pour une couverture totale d'ici 2017.

Depuis, la classification a changé (Vandœuvre est passée de zone très dense à zone moyennement dense), les contraintes sur les opérateurs ont été allégées, et Orange a connu des retards liés au blocage de l'association Arelor, qui fédère les bailleurs sociaux dans la région.

Le déploiement avait commencé timidement en 2013, et il n'a repris sur un rythme normal que fin 2014. A cette période, une grande partie des bâtiments collectifs du centre (hors Vand'Est) pouvaient disposer de la fibre. Le secteur de Biancamaria a également été raccordé. Le programme 2015 prévoyait la montée sur Brabois.

## 6° Culture

### •Orchestre A l'Ecole

Se basant sur le partenariat engagé entre le Conservatoire Régional du Grand Nancy, l'Ecole des Musiques Actuelles de Nancy (EMAN) et plusieurs écoles de la ville, Vandœuvre a souhaité monter un dispositif similaire autour de l'Ecole de Musique de Vandœuvre et des classes de l'école Jeanne d'Arc. La CUGN a refusé de participer au financement du dispositif, alors qu'elle le fait pour Nancy.

### •Convention CoLibris

Les cinq médiathèques de l'agglomération ont adopté le principe de mise en commun d'outils de lecture publique dans le cadre d'un réseau nommé Co-libris. Ce réseau est géré par la CUGN, qui dispose de la compétence numérique. Une convention lie les différents partenaires, fixant leurs droits, obligations, ainsi que les clés de répartition des coûts. La convention arrivait à échéance début 2015, les discussions ont commencé fin 2014 et sont toujours en cours.

## 7° Ressources

### •Groupements de commandes

En 2014, le Grand Nancy s'est engagé dans la constitution et le portage d'un important groupement de commandes pour l'achat de gaz. Vandœuvre a adhéré à ce groupement pour ses bâtiments ne disposant pas du chauffage urbain.

Ce groupement n'est pas la première initiative en la matière (un groupement de commandes « carburants » existe déjà, auquel Vandœuvre adhère également), mais il préfigure une nouvelle étape dans les relations entre collectivités, liée à la recherche d'économies budgétaires et de rationalisation de l'action publique.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.**

## 3 ) COMMUNICATION DU RAPPORT TERRITORIALISÉ DU GRAND NANCY "AU CŒUR DES TERRITOIRES" POUR L'ANNÉE 2014

En vertu du code général des collectivités territoriales, s'ajoute au rapport d'activité annuel de la Communauté Urbaine du Grand Nancy qui vous est communiqué lors de cette séance, le rapport territorialisé du Grand Nancy qui rend compte, de façon détaillée, des actions du Grand Nancy dans chacune des vingt communes de l'agglomération.

Ce rapport territorialisé du Grand Nancy "Au cœur des territoires" pour l'année 2014 vous est donc présenté.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.**

**Rapporteur : MME ROUILLON**

## 4 ) CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE VANDŒUVRE ET DE NANCY POUR LES CLASSES TRANSPLANTÉES

Certains enfants vandopériens accueillis dans les écoles de la Ville de Nancy participent à une classe transplantée. Inversement, des enfants nancéens scolarisés dans des écoles de Vandœuvre participent également à des séjours organisés par la commune d'accueil.

Les communes souhaitent que leurs ressortissants bénéficient de tarifs sociaux. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir les modalités de participation des deux communes.

L'ancienne convention étant arrivée à terme, il est nécessaire de passer une nouvelle convention.

Le tarif appliqué par la commune organisatrice du séjour aux enfants domiciliés dans l'autre commune sera celui qu'elle applique à ses propres ressortissants, dans les mêmes conditions de ressources. La commune organisatrice adressera directement, aux familles, une facture calculée sur ce montant. L'autre commune réglera à la commune organisatrice la différence entre la participation facturée aux familles et le coût du séjour.

La présente convention prend effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015, pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement, d'année en année, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Ville de Nancy,
- D'autoriser le recouvrement des dépenses correspondantes.

Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice en cours, imputation 255.1/62878 service 25V.

- D'autoriser le recouvrement des recettes correspondantes.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice en cours, imputation 255.1/70878 service 25V.

**Adopté à l'unanimité**

Arrivée de Mme RENAUD

#### **5 ) AVENANT N° 1 AU MARCHÉ "ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE ET DÉCOUVERTE 1508"**

Par délibération n°4 du 22 juin 2015, le Conseil Municipal a attribué le lot 1 du marché "organisation des classes de neige et découverte" à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de Meurthe et Moselle, 49 rue Isabey CS 85221, 54052 NANCY Cedex.

Considérant la particularité des élèves de CLIS, il apparaît qu'un séjour de 6 jours et 5 nuits s'avère trop long pour certains d'entre eux. Toutefois, afin de ne pas exclure totalement ces élèves, il convient de réduire la durée des séjours établie dans le marché pour les élèves concernés. La durée des séjours restreints est fixée à 4 jours et 3 nuits. Les enfants concernés partent sur le lieu de séjour en même temps que les autres élèves. Le retour est effectué sous la seule responsabilité des parents.

Le tarif applicable aux séjours restreints est fixé à 481€ TTC par élève.

Le marché est établi sous forme de marché à bons de commande, l'avenant n'a aucune incidence financière sur les montants annuels minimum et maximum déterminés dans le marché.

Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

L'avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. SEA**

## **6 ) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET CERTAINS CLUBS SPORTIFS.**

Vu l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui dispose qu'une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Huit clubs sont concernés par ce décret.

Trois autres clubs en développement, ayant une subvention annuelle inférieure à 23 000,00 €, ont également fait l'objet de conventions approuvées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 février 2009. Ces conventions ont ensuite été renouvelées chaque année.

Les conventions en cours étant arrivées à leur terme, il convient de contractualiser à nouveau avec ces associations.

Ces conventions permettent, non seulement d'encadrer contractuellement l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement pour chacun de ces clubs, mais également de définir une relation de partenariat fondée sur des objectifs communs et de préciser les moyens mis à leur disposition.

Les montants des subventions octroyées pour 2016, votés lors du conseil municipal du 14 décembre 2015 sont rappelés ci après et figurent dans les conventions :

- Vandœuvre Basket :	40 000,00 € - imputation 40.10/6574.2401/24V
- Cercle d'Escrime de Vandœuvre :	27 000,00 € - imputation 40.10/6574.2402/24V
- USV Football :	64 000,00 € - imputation 40.10/6574.2403/24V
- Vandœuvre Nancy Volley Ball :	88 700,00 € - imputation 40.10/6574.2405/24V
- Amicale Laïque Brossolette :	50 000,00 € - imputation 40.10/6574.2406/24V
- Grand Nancy ASPTT Hand Ball :	40 000,00 € - imputation 40.10/6574.2407/24V
- Boxe Française Vandœuvre :	33 000,00 € - imputation 40.10/6574.2418/24V
- Vandœuvre Echecs :	39 000,00 € - imputation 40.10/6574.2432/24V
- ASPTT Vandœuvre Athlétisme :	5 000,00 € - imputation 40.10/6574.2454/24V
- USV Handisport :	12 000,00 € - imputation 40.10/6574.2404/24V
- USV Tennis	10 000,00 € - imputation 40.10/6574.2431/24V

Il est dès lors demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens établies entre la commune de Vandœuvre et chaque club,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de verser, pour l'année 2016, à ces associations les subventions dans les conditions définies par leur convention respective.

**Adopté à l'unanimité**

**Abstentions : M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine**

**Rapporteur : M. GRAUFFEL**

## **7 ) MODIFICATION ET ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les différents besoins des services ainsi que les mouvements au sein du personnel de la commune,

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des emplois budgétaires et ses modifications à compter du 25 janvier 2016 comme suit :

Le Maire propose de nommer 34 agents communaux par la voie de l'inscription au tableau d'avancement de grades au titre de l'année 2016.

Ces nominations nécessitent la mise à jour du tableau des emplois budgétaires à compter du 25 janvier 2016, selon le tableau ci-joint.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur 25 suppressions de postes découlant de ces créations, après avis du Comité Technique.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2016, chapitre 012 "charges de personnel et frais assimilés".

Grade concerné	Emplois budgétaires figurant au tableau	Ouvertures de postes	Tableau des emplois budgétaires au 25/01/2016
<b>Adjoint administratif territoriaux (C)</b>			
- principal de 2ème classe	10	2	12
- de 1ère classe	17	4	21
<b>Adjoint techniques territoriaux (C)</b>			
- principal de 1ère classe	13	2	15
- de 1ère classe	40	3	43
<b>Agents de maîtrise territoriaux (C)</b>			
- agent de maîtrise	11	1	12
<b>Auxiliaires de puériculture territoriaux (C)</b>			
- principal de 1ère classe	1	1	2
- principal de 2ème classe	5	1	6
<b>Agents sociaux territoriaux (C)</b>			
- de 1ère classe	3	1	4
<b>Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (C)</b>			
- principal de 2ème classe	7	1	8

<b>Adjointes territoriales du patrimoine (C)</b>			
- principal de 2ème classe	1	2	3
<b>Adjointes territoriales d'animation (C)</b>			
- principal de 2ème classe	1	1	2
<b>Rédacteurs territoriaux (B)</b>			
- principal de 1ère classe	5	2	7
<b>Animateurs territoriaux (B)</b>			
- principal de 1ère classe	0	1	1
<b>Educateurs territoriaux de jeunes enfants (B)</b>			
- principal	2	1	3
<b>Educateurs des A.P.S territoriaux (B)</b>			
- principal de 2ème classe	0	1	1
<b>Attachés territoriaux (A)</b>			
- principal	4	1	5
	<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. GRAUFFEL**

**8 ) CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LES ALIZÉS : - UN POSTE PERMANENT D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS À TEMPS COMPLET - UN POSTE PERMANENT D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le multi-accueil les Alizés, créé par la fusion de la crèche collective et de la halte garderie a ouvert le 1er septembre 2015. L'organisation de la direction de cette nouvelle structure a été approuvée par le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental de Meurthe et Moselle.

Le départ suite à mutation du directeur de la structure au 1er janvier 2016, a nécessité de revoir l'organisation de la direction. Il a été décidé, dans le cadre de la reconnaissance des compétences des agents en place :

- de nommer l'actuelle directrice adjointe en tant que directrice du multi-accueil
- de nommer l'éducatrice de jeunes enfant (EJE) en tant que directrice adjointe du multi-accueil.

Cette organisation qui a fait l'objet d'une nouvelle validation du médecin de la PMI, nécessite la création de deux postes :

**Un poste permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet (catégorie B)**



**Un poste permanent d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale à temps complet (catégorie A)**

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la suppression du poste de puériculteur de cadre supérieur de santé et d'un poste d'auxiliaire de puériculture, après avis du Comité Technique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'un éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet et d'un infirmier territorial en soins généraux de classe normale.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2016, chapitre 012 "charges de personnel et frais assimilés".

**Adopté à l'unanimité**

**9 ) VENTE D'UN APPARTEMENT (LOT N° 2) - IMMEUBLE 1-2 PLACE DE DELFT**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 19 du 23 juin 2008, le conseil municipal a décidé de mettre en vente les appartements vacants de l'immeuble situé 1-2 place de Delft à VANDŒUVRE, cadastré AP n° 266, d'une surface cadastrale de 606 m².

Sept appartements ont déjà été vendus en 2011, 2012 et 2013. Des appartements ont été mis en vente en 2015.

Un appartement F4 a été estimé par France Domaines à 63.000 € (n° 2014-547V985) et un acquéreur a été trouvé à un prix inférieur, justifié par les travaux nécessaires de mise en conformité constatés par les différents diagnostics.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter cette offre d'achat et de vendre à Monsieur Servet ALTUNDAS, l'appartement de type F4 (lot n° 2) de 68,50 m², situé au rez-de-chaussée de l'entrée (1) A de l'immeuble et la cave (lot n° 18) au prix de 59.500 € hors droits et taxes, sous réserve que l'acquéreur obtienne le prêt nécessaire ;

- de lui vendre le garage (lot n° 23) au prix de 7.500 € ;

- de charger l'Office notarial Montet-Octroi : 9, square de Liège à VANDŒUVRE, de représenter les intérêts de la Ville et de préparer l'acte notarié correspondant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la régularisation de ces ventes.

La recette en découlant est inscrite au compte 71.10 - 024 du budget de l'exercice 2016 et sera encaissée au 71.10-775 - service 15V.

**Adopté à l'unanimité**

**Abstentions : M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann**

**Rapporteur : M. BECKER**

### **10 ) VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA CYBERBASE DE VANDŒUVRE-LÈS-NANCY**

Considérant le courrier adressé par le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 14 décembre 2015 au Maire de Vandœuvre-lès-Nancy pour l'informer de l'engagement d'une réflexion au sein de la CUGN sur l'opportunité du maintien des Cyberbases communautaires ;

Considérant que les Cyberbases font partie des missions communautaires transférées au début des années 2000 et qu'il en existe 4 sur le territoire de la CUGN ;

Considérant que, contrairement à ce qui est invoqué par le Président de la CUGN dans son courrier, la Cyberbase de Vandœuvre-lès-Nancy, située dans la Médiathèque de la ville, est une ressource précieuse, plébiscitée par le public puisqu'elle accueille en moyenne une quarantaine de personnes par jour ;

Considérant que les Cyberbases sont non seulement des espaces permettant l'accès gratuit à Internet mais également des lieux de conseil, de médiation informatique, de stages et formations utiles aux habitants ;

Considérant le coût que représenterait pour les communes qui en dispose la reprise de ce service (coût d'acquisition et d'entretien du matériel informatique, salaires des agents...) dans un contexte de contraintes budgétaires importantes ;

Considérant que le Conseil de communauté de la CUGN a adopté, lors de sa séance du 18 décembre 2015, un plan de stratégie de développement économique, lequel démontre l'intérêt porté par la CUGN au développement de l'innovation, de la recherche et développement, des nouvelles technologies, du numérique et de l'accès au savoir ;

Considérant que nous allons construire demain une Métropole, le premier territoire intercommunal de Lorraine, et que cette construction a pour vocation de mutualiser des moyens, des compétences pour permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de meilleurs services ;

**Le Conseil municipal de Vandœuvre-lès-Nancy demande :**

- **Que la Communauté Urbaine du Grand Nancy reconsidère son projet de fermeture de la Cyberbase de Vandœuvre-lès-Nancy ;**
- **Garantisse la pérennité de ce service communautaire.**

**Adopté à l'unanimité**

**Ne participent pas au vote : Mme RENAUD Dominique - M. MULLER François - Mme HOULLE Marie-Jeanne - M. VANDELVEDE Jean-Luc - M. PANNIER Nicolas.- M. SAINT-DENIS Marc - Mme MARCHAND Ann - M. GIUMMELLY Philippe - Mme ARDIZIO Christine**

**Rapporteur : MME GRAF**

### **11 ) RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE DE VANDŒUVRE**

Dans le cadre de sa politique en faveur des enfants et des jeunes, la commune de Vandœuvre a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle différents contrats successifs :

-un Contrat Enfance de 1990 à 2006 : il a permis de créer de nouveaux services tels que la construction et l'extension de la Ludothèque et le Relais Assistantes Maternelles, et de participer au financement des équipements et services destinés à la petite enfance (crèches municipales et associatives notamment).

-un Contrat Enfance et Jeunesse depuis 2007 : il concerne les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, soit de 0 à 17 ans. Ce contrat est signé par période de 4 ans et prévoit le versement annuel de la "Prestation de Service CEJ", dont une part est fixe et une part est dégressive suivant les actions.

Le contrat Enfance et Jeunesse 2011/2014 est arrivé à échéance. Le bilan et le diagnostic réalisés ont permis d'analyser l'évolution du contexte local, l'offre de service existante et les besoins des familles. En concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales, lors des réunions du comité de pilotage, les axes, actions et services ont été maintenus pour la prochaine période contractuelle; ainsi il a été décidé le renouvellement des actions existantes ("stocks"), sans proposition immédiate d'actions nouvelles ("flux").

Ce Contrat doit être approuvé par le Conseil Municipal, et sera ensuite approuvé par le Conseil d'Administration de la CAF. Il s'appliquera avec effet rétroactif au 1er janvier 2015, maintenant ainsi les financements.

Il est demandé au Conseil Municipal :

-d'approuver le Contrat Enfance et Jeunesse établi pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

-d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : MME ACKERMANN**

## **12 ) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION STATUT DU "CHAT LIBRE" SUR LA COMMUNE DE VANDŒUVRE**

Par arrêté du Maire du 4 mai 2015 a été institué, sur la commune de Vandœuvre, le statut du chat libre conduisant à la stérilisation et l'identification des chats errants avant leur réintégration sur site.

La commune s'appuie pour la gestion des colonies de chats répertoriées sur l'association ASCA (Action de Solidarité pour la Cause Animale) en coordination avec les services de la ville et en complément des actions de stérilisation et d'identification menées par Chenil Service.

La mission d'ASCA consiste, en s'appuyant sur des bénévoles de quartier, à nourrir quotidiennement ces animaux, à vérifier leur état de santé, les soigner, les trapper pour les faire immatriculer et stériliser et à éviter qu'ils soient source de nuisances.

Après une année de partenariat concluant, il est proposé de renouveler la convention qui vient encadrer la mise en place des actions de protection animale que nécessite le statut du chat libre et le rôle des partenaires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la gestion des chats libres sur le territoire de la commune de Vandœuvre et à verser à l'ASCA la subvention de 5000 € au titre de l'année 2016.

Les crédits sont prévus au budget en cours à l'imputation 830.2/ 6574.4800 40V.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. YOU**

### **13 ) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE VANDŒUVRE**

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet de territoire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique.

Rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, le Grand Nancy l'a adopté en décembre 2012 en le complétant d'une dimension de préservation de la qualité de l'air, devenant ainsi Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ; il a été ensuite été proposé pour adhésion aux villes de la Communauté urbaine.

Le PCAET constitue un cadre d'engagement visant à atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (division par 4 des émissions d'ici 2050 par rapport à 1990), et à adapter le territoire aux conséquences locales prévisibles du changement climatique.

Il se présente sous la forme d'un triptyque pouvant associer, selon les souhaits de chaque ville :

- Un engagement à respecter les règles de "bonnes pratiques" en matière de suivi de ses émissions de CO2,
- Un programme d'actions visant à les réduire,
- Un programme d'actions visant à adapter son territoire afin de le rendre moins vulnérable aux événements climatiques.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Vandœuvre souhaite intégrer la démarche du PCAET. Il s'agit d'un acte d'engagement volontaire qui consiste en l'adhésion à la Charte d'Engagement du PCAET du Grand Nancy (Annexe 1) et la présentation d'un plan local d'action. Le PCAET de Vandœuvre comporte ainsi 17 fiches-action regroupées en 3 catégories (Annexe 2) :

- Un engagement à mettre en œuvre de bonnes pratiques de suivi,
- Des actions autour de cinq thématiques principales : bâtiment, mobilité, consommation et production responsables, aménagement de l'espace, sensibilisation-formation-communication,
- Des actions visant à adapter les nouvelles constructions à l'évolution du climat.

Ce Plan Climat volontaire est évolutif et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy et le plan local d'actions correspondant,
- d'autoriser le Maire à signer la charte d'engagement avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. ATAIN KOUADIO**

### **14 ) RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC SERVAPRO POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE VANDŒUVRE**

Dans sa dynamique de soutien aux associations, la Commune de Vandœuvre souhaite rester solidaire vis à vis de l'association Servapro.

La Commune a en effet signé en 2009 une convention de partenariat avec l'association puis en 2013 un protocole d'accord pour l'amélioration du logement sur le territoire de Vandoeuvre avec l'association et différents partenaires. Elle souhaite aujourd'hui réaffirmer cet engagement.

L'association Servapro a pour objet d'aider les ménages habitant Vandoeuvre, locataires ou propriétaires, disposant de faibles ressources ou rencontrant des difficultés d'insertion ou d'autonomie, dans leurs démarches d'amélioration de leur logement.

Durant ces 3 dernières années, l'association a suivi 312 dossiers avec un accompagnement de près de 300 familles vandopériennes dans leurs différentes demandes (petits travaux, démarches administratives, déménagement, rénovation...).

L'Association souhaite aujourd'hui consolider ses différentes actions et se fixe pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu à la population (réduction des délais de traitement de demandes ...) et de développer ses partenariats avec d'autres collectivités et bailleurs sociaux. Elle souhaite également consolider la démarche d'auto-réhabilitation accompagnée, déjà portée par le Conseil Départemental.

En partenariat avec le CCAS de Vandoeuvre, le Département de Meurthe et Moselle, les bailleurs sociaux mmH, Présence Habitat, Batigère Nord-Est et Est Habitat Construction - 3F, la Commune de Vandoeuvre souhaite renouveler son engagement dans cette démarche.

Il est rappelé que le Conseil Municipal de Vandoeuvre a voté dans le cadre du BP 2016 une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le protocole d'accord pour l'amélioration du logement sur le territoire de Vandoeuvre (ci-joint)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : M. SEA**

#### **15 ) REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT À DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE MANDATS SPÉCIAUX**

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a adopté les modalités de remboursement des frais engagés par des élus à l'occasion de missions hors du territoire de l'agglomération nancéienne.

Considérant que Madame LAHRACH Nadia, Adjointe au Maire Déléguée à la Jeunesse et aux Sports s'est rendue à PARIS pour participer à une conférence de presse "aménagement ludiques et sportifs, quelle place dans la ville ?" qui a eu lieu le 15 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer un mandat spécial à Madame LAHRACH Nadia, Adjointe au Maire Déléguée à la Jeunesse et aux Sports, pour le déplacement qu'elle a effectué à PARIS pour participer à cette conférence de presse.
- de considérer que la durée du déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transport nécessaires.
- d'autoriser les remboursements aux frais réels sur justificatifs des dépenses liées aux séjours et au déplacement conformément à la délibération sus mentionnée.

20V. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016 à l'imputation 021.0 - 6532 -

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H38.



Stéphane HABLOT  
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Hablot", is written below the printed name.

**Diffusion :**  
- Affichage (panneau)  
- Site internet